

DÉPARTEMENT de la HAUTE-SAVOIE

Arrondissement de THONON-LES-BAINS

Téléphone 04 50 39 10 01 Télécopie 04 50 39 08 50

MAIRIE DE BOËGE

Code Postal: 74420

Ordre du jour:

- Questions administratives (limitation exonération taxe foncière, convention SYANE, Modification n°4 du PLU)
- Lotissement Les Biolles : Vote du BP 2021
- Gendarmerie
- Associations (Remerciements)
- Personnel communal
- Ouestions diverses
- Travaux

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 21 SEPTEMBRE 2021 – 19 h 30

Sur convocation en date du 14 septembre 2021, le Conseil municipal s'est réuni dans la Salle Communale « La Ferma » - 73 Rue de Saxel (pour permettre l'application des normes sanitaires en vigueur) en séance publique le 21 septembre 2021, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, 1er adjoint au Maire.

Etaient présents: Mmes Béatrice LATOUR, Jacqueline MARCHAL, Claudie NICAISE, Martine NOVEL, Fabienne ROMAN, Julie VERDAN, MM. Erwan BERARD-BERGERY, Emmanuel BOGILLOT, Laurent GEX-FABRY (arrivé à 19h50), Jean GRANGE, Jean-Paul MUSARD, Joël SEBILLE.

Absents excusés: Mmes Emilie CHATEL, Sylvie NODY, donné procuration à Mme VERDAN, SCHERRER Fabienne, M. Stéphane CALLEJA, Jean-François CHARRIERE, Jérémy MOUCHET, Patrick SAILLET, donné procuration à M. SEBILLE.

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel BOGILLOT.

Monsieur Jean-Paul MUSARD, 1er adjoint au Maire de Boëge informe le conseil municipal que Madame le Maire étant souffrante, elle lui demande de bien vouloir assurer la présidence de la séance du 21 septembre 2021. Monsieur MUSARD explique que des sujets importants doivent être délibérés lors de cette séance et qu'il est donc difficile de la reporter. Il précise que l'ordre du jour sera modifié pour ne traiter que l'urgent.

Le Conseil Municipal informé de ce changement et n'y voyant pas d'objection, Monsieur MUSARD constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h35.

I. Questions administratives

. Retrait délibération suppression de l'exonération de la taxe foncière sur les constructions nouvelles : Monsieur Jean-Paul MUSARD rappelle que par délibération n°2021_D_046 du 20 juillet 2021, le Conseil avait voté la suppression de l'exonération de la taxe foncière en faveur des constructions nouvelles.

Il rapporte au Conseil Municipal que par courrier en date du 29 juillet 2021, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie demande le retrait de cette délibération au motif que :

« La suppression de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties ne relevait pas de la compétence communale mais intercommunale. Cependant, les communes ont la possibilité de limiter cette exonération pour la part qui lui revient ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de procéder au retrait de cette délibération.

. Limitation exonération de la taxe foncière sur les constructions nouvelles: Monsieur MUSARD explique que l'article 1383 du code général des impôts permet aux communes de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties (constructions nouvelles, additions de construction, reconstruction, conversion de bâtiments ruraux en logements) prévue au premier alinéa du présent l'entre 40% et 90% de la base imposable.

Il précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de limiter l'exonération de la taxe foncière pour les nouvelles constructions à 40% de la base imposable en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

. Transfert des conventions d'occupation du Domaine Public des Infrastructures de Recharge du Syane: Monsieur Jean-Paul MUSARD donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du SYANE précisant qu'en mars 2020, un nouveau contrat de délégation de service public a été signé avec la société SPBR1 pour la gestion et l'exploitation du service eborn pour une durée de 8 ans. Ainsi, les conventions d'Occupation du Domaine Public des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE) doivent être remplacées par des nouvelles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le transfert de ces conventions et autorise Madame le Maire à signer les documents correspondants.

Madame ROMAN demande si les bornes de recharges pour les véhicules électriques installées en contre-bas de la grenette sont fréquemment utilisées. Monsieur Jean-Paul MUSARD répond qu'elles sont très régulièrement occupées et qu'il serait peut-être intéressant de réfléchir à l'implantation d'une seconde station de recharge.

. Modification n°4 du PLU (Sous Bézière): Monsieur Jean-Paul MUSARD rappelle au conseil municipal qu'une procédure de modification du PLU est en cours pour permettre l'agrandissement du CERD de Boëge. Il conviendrait de passer la parcelle concernée de la zone N en Ne. Il explique que le dossier a bien avancé, la notification aux personnes publiques associées est en cours avec déjà quelques retours que nous ne manquerons pas d'étudier et de prendre en considération. Il informe également que le tribunal administratif nous a fait retour sur la nomination d'un commissaire enquêteur pour permettre la réalisation de l'enquête publique.

II. Lotissement des Biolles :

. Vote du Budget Primitif exercice 2021 – Budget annexe :

Monsieur Jean-Paul MUSARD présente les écritures inscrites dans la section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal, pris connaissance du budget primitif 2021 du budget annexe, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif pour l'exercice 2021 équilibré :

- o En section de fonctionnement à **294 490,00 euros** en dépenses et recettes
- o En section d'investissement à **293 640,00 euros** en dépenses et recettes.

. *Question diverse*: Madame NOVEL demande si des personnes se sont déjà positionnées sur ces terrains, Monsieur Jean-Paul MUSARD répond qu'actuellement aucune publicité n'a été faîte mais que nous avons déjà reçu des courriers de particuliers qui seraient susceptibles d'être intéressés.

III. Gendarmerie

. Retrait délibération « Coûts de la construction de la Gendarmerie » : Monsieur Jean-Paul MUSARD rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2021_D_037 du 1^{er} juin 2021, le Conseil avait voté la nouvelle répartition des coûts de la construction de la Gendarmerie.

Il rapporte au Conseil Municipal que par courrier en date du 30 août 2021, Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie demande le retrait de cette délibération au motif que :

« Les raisons évoquées dans l'avenant auraient pu être prévues dès le début de la consultation et l'article 11-2 du CCA précise : Lorsque le Maître d'ouvrage demandera au Maître d'œuvre certaines modifications du projet destinées à pallier, une imprécision ou une erreur notamment dans la conduite des travaux du Maître d'œuvre,..., ne sont pas susceptibles de modifier le coût prévisionnel définitif des travaux . »

Monsieur MUSARD demande au Conseil Municipal, de bien vouloir procéder au retrait de cette délibération et informe qu'ils seront amenés à délibérer de nouveau sur ce sujet une fois le nouvel avenant finalisé.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de Monsieur MUSARD accepte à l'unanimité de procéder au retrait de la délibération précitée.

. *Informations Permis de construire Gendarmerie*: Monsieur Jean-Paul MUSARD informe le Conseil Municipal que le permis de construire de la Gendarmerie a été accepté le 16 septembre 2021 par les services de l'Etat. L'affichage sur le terrain a été effectué ce jour et nous avons mandaté la SCP Mottet-Duclos pour établir un constat d'affichage. Monsieur MUSARD rappelle qu'il y a deux mois de recours des tiers.

IV. Associations

Monsieur MUSARD donne lecture au Conseil Municipal de deux courriers reçus:

- Le 25 août 2021, la MARPA La Clairière a vivement remercié l'ensemble du Conseil Municipal pour le versement de la subvention exceptionnelle de 500,00€ pour permettre la création d'un terrain de pétanque. Celui-ci a été installé devant la MARPA et profite aux résidents ainsi qu'aux familles des résidents qui organisent des compétitions amicales.
- Le 7 septembre 2021, l'Association Entracte à Boëge adresse ses remerciements quant au versement de la subvention annuelle.

V. Personnel communal

. Monsieur MUSARD informe le Conseil Municipal que l'un des agents des services techniques souhaite faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} avril 2022. Afin d'effectuer une bonne transmission des tâches qui incombent aux services techniques et de permettre à l'agent actuellement en place de prendre ses congés, il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent contractuel au grade d'adjoint technique, sur un emploi non permanent pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} novembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique et charge Madame le Maire du recrutement à effectuer.

. Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, le second agent des services techniques a demandé à bénéficier du statut de longue maladie, pour des raisons de santé certaines. Le 15 septembre 2021, lors de sa commission, le comité médical du Centre de Gestion lui a accordé un Congé de Logue Maladie avec effet rétroactif du 20 mai au 19 novembre 2021. A l'issue de cette période, une nouvelle demande devra être formulée. Il est donc nécessaire de recruter un contractuel sur un emploi permanent pour remplacer temporairement un fonctionnaire indisponible (en application de l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984).

Monsieur Laurent GEX-FABRY informe qu'Arthur GEX-FABRY, recruté en tant que contractuel jusqu'au 31 octobre 2021 pour assurer le remplacement de cet agent ne souhaite pas prolonger son contrat. Au vu de l'urgence de la situation, Monsieur Laurent GEX-FABRY s'est chargé de prendre contact avec les écoles de paysagiste des alentours pour savoir si de nouveaux diplômés seraient intéressés par un tel poste ; il n'a reçu aucune candidature.

. Afin d'anticiper la saison hivernale et les mouvements de personnels de cette fin d'année, Monsieur Laurent GEX-FABRY informe le Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de signer une convention avec l'entreprise VIGUIER, qui est déjà intervenue la saison dernière et qui a donné pleine satisfaction, pour assurer une partie du déneigement de la commune.

VI. Questions diverses

. **Droit d'occupation du domaine public** : Monsieur MUSARD présente au Conseil Municipal la demande du Bar Tabac Les Marronniers qui souhaiterait faire l'acquisition d'une tente pour installer sur la terrasse située devant leur entrée. Il explique que la partie située devant le bar des Marronniers ainsi que la Grenette utilisée par la Diligence font partie du domaine public.

Il propose au Conseil Municipal de régulariser la situation en signant une convention de mise à disposition de cet espace public moyennant un tarif mensuel de 10,00€.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la mise à disposition de cet espace et le tarif proposé.

- . Arrêté préfectoral concernant l'extension de la station d'épuration: Monsieur Jean-Paul MUSARD informe le Conseil Municipal qu'un arrêté préfectoral ayant pour objet « l'autorisation environnementale concernant l'extension de la station d'épuration des eaux usées de l'agglomération d'assainissement de Reigner et de régulation / création de déversoirs de collecte sur les communes de Boëge, Fillinges, Habère-Lullin, Habère-Poche, Nangy, Peillonnex, Saint-Andréde-Boëge, Villard » est actuellement mis à disposition des élus et du public à l'accueil de la Mairie.
- . *Union des Forestiers Privés* : Monsieur MUSARD donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu de l'Union des Forestiers Privés de Haute-Savoie informant du nouveau président : Monsieur François CHARVIN ; et rappelle que la commune ne gère pas les terrains privés.
- . *Sinistre Rue du Collège*: Monsieur Jean-Paul MUSARD explique au Conseil Municipal que des panneaux de signalisation ont été endommagés au rond-point de la Rue du collège et du Chemin du Bru par une entreprise qui travaille actuellement sur la réalisation des nouveaux bâtiments du Bru. Il informe qu'un constat est en cours et que les panneaux ne seront très certainement pas réparés avant la fin des travaux pour éviter de nouveaux dégâts.

VII. Travaux

Monsieur MUSARD donne la parole à Monsieur Laurent GEX-FABRY pour faire un point sur les travaux en cours :

- . Le carrefour des Chevriers a été totalement refait avec mise en place de grilles d'eau.
- . Les reprises d'enrobé dans le lotissement du Mont-Blanc sont maintenant terminées.
- . Les travaux de goudronnage du Chemin privée de la Route de Chez Layat (actuellement en cours de rétrocession) sont terminés.
- . La rétrocession du Chemin de Chez Ragotti étant terminée, les travaux de préparation d'enrobés sont en cours mais un problème se pose car la fibre devrait arriver au printemps avec une partie aérienne et une autre souterraine ; ce qui impose de faire des tranchées dans la route. Après échange avec la société en charge des travaux de fibre optique sur ce secteur, il n'est pas certain que l'intervention puisse être décalée à l'automne. Si ce n'est pas possible, l'enrobé ne se fera qu'au printemps une fois ces interventions terminées.
- . Une journée de goudron projeté pour effectuer des petites réfections de voirie a été effectuée et Monsieur Laurent GEX-FABRY a demandé à l'entreprise s'il serait possible de faire une demijournée supplémentaire. Sa demande est actuellement sans réponse à cause des intempéries de ces derniers mois qui ont générer du retard.
- . Il est également prévu une campagne de marquage au sol dans la commune mais les intempéries n'ont pas encore permis l'intervention. Aucune date n'est fixée à ce jour.
- . La tranche de renforcement d'eau potable vers le Penaz a été stoppée à cause d'un cas Covid au sein de l'entreprise titulaire du marché.

- . Le Chemin du Bois Lellin est maintenant terminé. Plusieurs conseillers ont relevé que cela avait été très bien fait. Monsieur Laurent GEX-FABRY informe qu'une commande de panneaux interdisant l'accès aux motos et aux quads est en cours afin de ne pas endommager la réfection.
- . La fibre optique dans le centre de Boëge est maintenant terminée. Monsieur Laurent GEX-FABRY précise qu'il y a eu plusieurs plaintes de riverains et commerçants de la Rue de Carraz à cause de tranchées mal rebouchées. L'entreprise Gramari devrait intervenir rapidement pour effectuer des reprises d'enrobé.
- . Les travaux du parking du Marais sont terminés. Les haies et le gazon ont été plantés sur la partie du parking appartenant à la Commune.
- . Les barrières du Pont de la Mouille ont été refaites par l'entreprise NOVEL Industrie ; cependant, après leur pose il a été constaté que leur implantation représentait un danger, elles vont donc être modifiées pour assurer plus de sécurité.
- . Suite aux dégâts causés par les intempéries du 20 juin 2021, il a été demandé des devis à l'entreprise JOLLY Construction pour :
- la réparation du toit et du chapeau de cheminée de la Mairie ainsi que du Presbytère pour un montant de 2 380€.
- la réparation des tuiles de la salle communale pour un montant de 4 636 €. Une déclaration a été faite, ces réparations seront donc prises en charge par notre assurance.
- . Plusieurs infiltrations d'eau ont été constatées à l'Eglise. Un devis de 9 935€ pour la protection des couvertines et des sommets de colonnes en cuivre a été établi par l'entreprise JOLLY Construction.
- . Madame Martine NOVEL souligne que les portes de l'Eglise ont été repeintes, cela était nécessaire.
- . *Extinction de l'éclairage public*: Monsieur Joël SEBILLE demande où en est le dossier d'extinction nocturne de l'éclairage public. Monsieur Jean-Paul MUSARD explique que ce sujet était à l'ordre du jour mais au vu de l'absence de Madame le Maire, celui sera traité lors de la prochaine réunion de conseil municipal;

Monsieur MUSARD termine en expliquant que des assouplissements sanitaires entreront en vigueur à compter du 30 septembre prochain. C'est donc la dernière fois que la séance de conseil municipal devrait se tenir dans la salle communale, dès le mois d'octobre, les réunions pourront à nouveau se tenir dans la salle du Conseil de la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur MUSARD déclare la séance levée à 20h45.